

Confirmation en appel des deux verdicts contre le directeur de publication et le caricaturiste d'Akhbar Al Youm
Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-12-2009 20:16:04

La Chambre correctionnelle près de la cour d'appel de Casablanca a confirmé, mardi, les deux verdicts rendus en première instance à l'encontre du directeur de publication d'" Akhbar Al Youm", Taoufik Bouachrine et Khalid Gueddar, caricaturiste du même quotidien.

Le tribunal de première instance de Casablanca avait condamné, début novembre dans un premier dossier, Taoufik Bouachrine et Khalid Gueddar à 3 ans de prison avec sursis et une amende de 50.000 dh chacun pour "manque de respect dû au prince".

Les deux mis en cause ont été également condamnés à verser solidairement la somme de 3 millions dh de dommages et intérêts et à publier, à leurs frais, le verdict dans deux journaux nationaux arabophones et deux francophones. Il doivent aussi s'acquitter des frais de justice.

Quant au deuxième procès, Taoufik Bouachrine était poursuivi pour "participation à l'outrage au drapeau national" alors que son collègue était accusé d'"outrage au drapeau national".

Dans ce dossier, le directeur de la publication et le caricaturiste ont été condamnés à un an de prison avec sursis pour chacun et à payer solidairement une amende de 100.000 dirhams ainsi qu'à l'évacuation définitive des locaux du journal.

Le ministère de l'intérieur avait décidé d'engager une action en justice contre le quotidien "Akhbar Al Youm" pour avoir publié dans son édition du 26-27 septembre dernier une "caricature en relation avec la célébration par la famille royale d'un événement à caractère strictement privé".

MAPF